

premier degré option Badminton

RNCP475 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré badminton exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et encadre tous publics dans les diverses disciplines badminton : simple hommes, simple dames, double hommes, double dames et double mixte.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie et perfectionne tous publics dans les diverses disciplines badminton.

Il conduit un projet d'activités, tous publics, intégrant des cycles d'apprentissage adaptés au projet pédagogique de l'institution, aux caractéristiques et niveau du public accueilli.

Il encadre les pratiquants lors d'une épreuve sportive ou compétition, en sécurité et dans le cadre de la réglementation.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il développe et promeut le badminton au sein de sa structure, dans le milieu scolaire et pour le plus grand nombre.

Il participe à la gestion administrative de son activité d'animation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Manager une équipe en compétition.

Conseiller le joueur lors de compétitions.

Développer l'autonomie des joueurs dans les aspects réglementaires, gestion du matériel et stratégie de jeu.

2

Maîtriser les spécificités des différentes disciplines du badminton (simple hommes, simples dames, double hommes, double dames, double mixte) et du matériel, dans le cadre de la réglementation.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement au badminton, adaptées aux pratiquants et dans le respect du projet d'animation de la structure.

Elaborer le plan d'entraînement d'un joueur.

Animer un groupe de pratiquants en proposant des situations pédagogiques individuelles et collectives, situations

éducatives, sportives - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités physiques, techniques et mentales.

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques.

Alterner judicieusement les situations ouvertes (matchs à thèmes, situations globales) et fermées (routines, multivolants).

Maîtriser la pratique du badminton pour expliciter et démontrer les différentes techniques fondamentales de la discipline.

3

Créer, organiser et coordonner des actions de promotion de la pratique du badminton (événements sportifs, compétitions, manifestations).

Créer, comprendre et gérer la dynamique de son équipe.

Coordonner une équipe pédagogique et un groupe de membres officiels lors d'une compétition.

Mettre en oeuvre et organiser les premiers secours.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de badminton
Animateur ou animateur sportif en badminton ou animateur de loisirs sportifs

Educateur territorial des APS (sur concours)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option badminton, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/475/>